

Randonnée VTT et marche **HANCASSUTS** de Bénac (65)

Bulletin d'inscription

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Club :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

10 € (repas compris) uniquement sur réservation par courrier (5 jours avant)

Je souhaite participer au parcours :

55km 8h30 45km 8h45 35km 9h00 25km 9h00 15 ou 12 km (marche, VTT enfant) 9h15

Hancassuts chez M VARRIN
24 ter, rue de Miramont
65380 Bénac

Règlement Randonnée Hancassuts

-Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

-Les circuits empruntent des voies ouvertes à la circulation, il n'y aura aucun chronométrage, chaque participant est tenu de respecter le code de la route
-Les concurrents ne doivent pas s'engager sur des circuits dont le kilométrage dépasse leur capacité physique.

-L'organisation de la randonnée est sous l'entière responsabilité du club de VTT Hancassuts (les organisateurs peuvent fermer certaines portions ou annuler la manifestation si les conditions le nécessitent)

- Le club de VTT Hancassuts a souscrit une assurance auprès de la MAE pour l'organisation de cette manifestation

Chaque participant s'engage :

- à respecter la nature (en évitant de souiller de déchets quelconques, en restant sur les limites des parcours balisés).

- à respecter les autres randonneurs (quel qu'ils soient, cavaliers, piétons, etc...) en faisant preuve de courtoisie, en maîtrisant sa vitesse, en cédant au besoin le passage, en évitant de prendre des risques inconsidérés pouvant mettre autrui en péril.

-Les kilométrages annoncés sont approximatifs. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires et les tracés pour des raisons de sécurité

-Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration de matériel survenus avant, pendant ou après la manifestation.

-Les participants acceptent du fait de leur inscription la diffusion dans la presse et l'exploitation à titre gratuit des photos prises pendant la manifestation qui demeureront la propriété de l'organisateur. Ces photos pourront être utilisées à des fins promotionnelles ou de communication.

-La participation à la randonnée se fera sous l'entière responsabilité des participants, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs, quel que soit le dommage subi ou occasionné.

-Le port du casque est obligatoire

-Les concurrents licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, les concurrents non licenciés devront s'assurer individuellement.

-Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenus lors de la manifestation concernant des vélos électriques non homologués.

-Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L 321-4 du code du sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Pris connaissance le :

Signature :